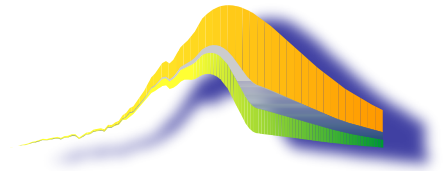


C&C

“Contraction and Convergence”



[FRENCH TEXT]

1. Le programme « Contraction et Convergence » (C&C) est le cadre d'action sur le climat mondial à fondement scientifique proposé aux Nations Unies depuis 1990 par le Global Commons Institute (GCI). i ii iii iv
2. La mise en place de concentrations inoffensives et stables de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les principes de précaution et d'équité tels qu'ils ont déjà été convenus dans la "Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique" (UNFCCC) servent de base de calcul officiel au programme C&C qui propose: -
 - * Un budget de contraction à long terme pour les émissions mondiales, qui stabiliserait les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) à une concentration maximum convenue à l'avance et considérée comme inoffensive, conformément à la modélisation du cycle du carbone IPCC WG1. [GCI considère qu'un taux dépassant l'équivalent de 450 ppmv de CO₂ va au-delà du seuil de sécurité].
 - * Le partage international de ce budget sous forme de « droits » provient d'un taux de convergence linéaire négociable correspondant à des parts égales par personne pour tous les individus du monde d'ici à une date convenue dans le calendrier de l'accord de contraction/ concentration à long terme. [Le GCI suggère comme année de convergence [1] l'année 2030 ou 2040, ou une durée située à un tiers d'un budget de 100 ans par exemple [voir point 5 et images 1 & 2 ci-dessous] et [2] de convenir une année de référence pour la population dans le programme C&C].
 - * Les négociations à ce sujet à l'UNFCCC devraient avoir lieu principalement entre les régions du monde, laissant les négociations entre pays se dérouler essentiellement au sein de leurs régions respectives comme l'Union européenne, l'Union africaine, les USA, etc.
 - * La négociabilité inter-régionale, inter-nationale et intra-nationale de ces droits dans une devise appropriée comme les unités de devise internationales gagées sur l'énergie [EBCU] v devrait être encouragée.
 - * L'évolution des connaissances scientifiques sur les rapports entre une économie sans émissions et les concentrations permet de modifier les taux de C&C dans le cadre d'une révision périodique.
3. Actuellement, la communauté mondiale continue à générer des changements climatiques dangereux plus rapidement qu'elle s'organise pour les éviter. Le défi diplomatique international consiste à inverser cette tendance. L'objectif du programme C&C est d'y parvenir. Il permet de calculer et partager des scénarios pour un climat sans danger par le biais de la négociation afin de pouvoir organiser des politiques et mesures sur le plan international à des taux qui évitent les changements climatiques mondiaux dangereux.
4. Jusqu'ici les émissions de GES ont été associées de près aux performances économiques. A ce jour, cette croissance des économies et émissions a concerné essentiellement les pays industrialisés, créant récemment un schéma mondial d'expansion et de divergence [E&D] de moins en moins économique, un déséquilibre environnemental et une insécurité sur le plan international.
5. La réponse du programme C&C à ce problème est une solution constitutionnelle à long terme plutôt qu'une solution stochastique à court terme. Il adresse l'argument générateur d'inertie sur les « responsabilités historiques » auquel on a recours pour expliquer l'accroissement des concentrations en l'identifiant comme un coût d'opportunité de développement pour les pays nouvellement industrialisés. Le programme C&C permet à une prédistribution internationale de ces droits futurs négociables et donc précieux d'émettre des GES, de résulter d'un taux de convergence qui est délibérément accéléré par rapport au taux de contraction mondial convenu [voir image 2].

6. La Royal Commission on Environmental Pollution vi (Commission royale sur la pollution environnementale) du Royaume-Uni et le Conseil consultatif allemand sur le Changement mondial vii ont tous deux faits leurs recommandations sur le changement climatique aux gouvernements sous forme d'un programme C&C formel. De nombreuses déclarations individuelles et institutionnelles en faveur du programme C&C ont été rendues publiques. viii ix L'Africa Group of Nations (le groupe africain des nations) l'a officiellement proposé à la UNFCCC en 1997. x Ses principes ont été acceptés à COP-3 à Kyoto en 1997. xi Le programme C&C est conforme aux exigences de la Byrd Hagel Resolution (Résolution Byrd Hagel) du Sénat américain de 1997 xii et le Parlement européen a voté une résolution en faveur du programme C&C en 1998. xiii
7. Cette synthèse de la C&C peut rectifier la tendance de plus en plus dangereuse aux déséquilibres dans le changement climatique mondial. Basé sur les droits mondiaux, la préservation des ressources et les systèmes durables, un système de C&C stable est maintenant nécessaire afin de guider l'économie vers un avenir sûr et équitable pour tous. Il met à profit les acquis et les promesses de la Convention de l'ONU et établit une démarche suffisamment attrayante pour stimuler une aide et une action internationales urgentes, que le Protocole de Kyoto entre ou non en vigueur.

- i <http://www.gci.org.uk>
- ii <http://www.gci.org.uk/model/dl.html>
- iii [http://www.gci.org.uk/images/CC_Demo\(pc\).exe](http://www.gci.org.uk/images/CC_Demo(pc).exe)
- iv http://www.gci.org.uk/images/C&C_Bubbles.pdf
- v <http://www.feasta.org>
- vi <http://www.rcep.org.uk/pdf/chp4.pdf>
- vii http://www.wbgu.de/wbgu_sn2003_engl.pdf
- viii http://www.gci.org.uk/Archive/1989_2004
- ix <http://www.gci.org.uk/consolidation/Sasakawa.pdf>
- x <http://www.gci.org.uk/papers/zew.pdf> [appendix C, page 16]
- xi http://www.gci.org.uk/temp/COP3_Transcript.pdf
- xii <http://www.gci.org.uk/briefings/C&C&ByrdHagel.pdf>
- xiii http://www.gci.org.uk/consolidation/UNFCC&C_A_Brief_History_to1998.pdf [pp 27 - 32]

